



| | |
|--|---|
| Mot Indicateur: | Danger |
| Mention de Danger: | Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut provoquer le cancer. |
| Conseil de Prudence: Prévention: | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Intervention: | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de feu: Utiliser ... comme moyen d'extinction. |
| Entreposage: | Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef. |
| Élimination: | Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. |
| Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: | Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions. |

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

| Identité Chimique | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|-------------------|------------|-----------------------------|
| 2-Propanol | 67-63-0 | 60 - 100% |
| Methanol | 67-56-1 | 0.1 - 1% |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

| | |
|------------------------|--|
| Ingestion: | Rincer soigneusement la bouche. |
| Inhalation: | Sortir au grand air. |
| Contact Cutané: | Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. |



Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Mesures de Précautions Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manipulation et entreposage**Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|-------------------|------|------------------------------|--|
| 2-Propanol | TWA | 200 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | STEL | 400 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | PEL | 400 ppm 980 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Methanol | TWA | 200 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | STEL | 250 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | PEL | 200 ppm 260 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
| 2-Propanol | TWA | 200 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | STEL | 400 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | PEL | 400 ppm 980 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| Methanol | TWA | 200 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |
| | STEL | 250 ppm | États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (2011) |



| | | | | |
|--|-----|---------|-----------|--|
| | PEL | 200 ppm | 260 mg/m3 | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
|--|-----|---------|-----------|--|

| Nom chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | | Source |
|--------------|-------|------------------------------|-------------|--|
| 2-Propanol | STEL | 400 ppm | | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| | TWA | 200 ppm | | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| 2-Propanol | TWAEV | 200 ppm | | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| | STEL | 400 ppm | | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| 2-Propanol | TWA | 400 ppm | 983 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| | STEL | 500 ppm | 1,230 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |

**Valeurs Limites Biologiques**

| Identité Chimique | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|------------------------------|---------------------|
| 2-Propanol (acétone: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail.) | 40 mg/l (Urine) | ACGIH BEL (03 2013) |
| Methanol (méthanol: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.) | 15 mg/l (Urine) | ACGIH BEL (03 2013) |

Valeurs Limites Biologiques

| Identité Chimique | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|------------------------------|---------------------|
| 2-Propanol (acétone: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail.) | 40 mg/l (Urine) | ACGIH BEL (03 2013) |
| Methanol (méthanol: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.) | 15 mg/l (Urine) | ACGIH BEL (03 2013) |

**Contrôles Techniques
Appropriés**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Informations générales: | Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. |
| Protection du visage/des yeux: | Porter des lunettes de protection/masque facial. |
| Protection de la Peau Protection des Mains: | Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. |
| Autre: | Données non disponibles. |
| Protection Respiratoire: | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale. |
| Mesures d'hygiène: | Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas fumer pendant l'utilisation. |



9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|--|--|
| État physique: | Liquide |
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Légère, Pétrole/solvant |
| Seuil de perception de l'odeur: | Données non disponibles. |
| pH: | Données non disponibles. |
| Point de fusion/point de congélation: | Données non disponibles. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: | Données non disponibles. |
| Point d'éclair: | 12 °C 54 °F (Test en vase clos Tag Closed Cup) |
| Taux d'évaporation: | Plus lent que l'éther |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%): | Données non disponibles. |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%): | Données non disponibles. |
| Limites d'explosivité - supérieure (%): | Données non disponibles. |
| Limites d'explosivité - inférieure (%): | Données non disponibles. |
| Pression de vapeur: | Données non disponibles. |
| Densité de vapeur: | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs. |
| Densité relative: | 0.82 |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité dans l'eau: | Pratiquement insoluble |
| Solubilité (autre): | Données non disponibles. |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau): | Données non disponibles. |
| Température d'auto-inflammation: | Données non disponibles. |
| Température de décomposition: | Données non disponibles. |
| Viscosité: | Données non disponibles. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---------------------------------------|---|
| Réactivité: | Données non disponibles. |
| Stabilité Chimique: | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de Réactions Dangereuses: | Données non disponibles. |
| Conditions à Éviter: | Chaleur, étincelles, flammes. |



| | |
|---|---|
| Matières Incompatibles: | Acides forts. Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate). Bases fortes. |
| Produits de Décomposition Dangereux: | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------------------|---|
| Ingestion: | Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise. |
| Inhalation: | À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses. |
| Contact Cutané: | Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. |
| Contact avec les yeux: | Un contact avec les yeux est possible et doit être évité. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

| | |
|-------------------|--------------------------|
| Orale | |
| Produit: | ATEmix: 13,646.29 mg/kg |
| Cutané | |
| Produit: | Données non disponibles. |
| Inhalation | |
| Produit: | Données non disponibles. |

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Toxicité à Dose Répétée | |
| Produit: | Données non disponibles. |

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Produit: | Données non disponibles. |
|-----------------|--------------------------|

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Produit: | Données non disponibles. |
|-----------------|--------------------------|

Substance(s) spécifiée(s):

| | |
|------------|--|
| 2-Propanol | in vivo (Lapin, 24 hrs): Catégorie 2: Provoque une irritation des yeux |
| Methanol | in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant |

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Produit: | Données non disponibles. |
|-----------------|--------------------------|

Cancérogénicité



Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

2-Propanol Évaluation globale : Cancérogène pour l'humain. Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 11,130 mg/l Mortalité

Methanol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 28,200 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanol LC 50 (Cladocère, 24 h): > 10,000 mg/l Mortalité
LC 50 (Artemia salina, 24 h): > 10,000 mg/l Mortalité

Methanol LC 50 (Cladocère, 24 h): 3,616 - 6,414 mg/l Mortalité
CE50 (Cladocère, 48 h): > 10,000 mg/l Intoxication
CE50 (Cladocère, 24 h): > 10,000 mg/l Intoxication
LC 50 (Cladocère, 96 h): > 100 mg/l Mortalité
LC 50 (Lumbriculus variegatus, 96 h): > 100 mg/l Mortalité

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Methanol NOAEL (Oryzias latipes, 200 h): 11,850 mg/l résultat expérimental

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Methanol Algues vertes, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 28,400 (Static)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanol Log Kow: 0.05

Methanol Log Kow: -0.77



Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropyl Alcohol), 3, PG II

CFR / DOT:

UN1993, Flammable liquids, n.o.s. (Isopropyl Alcohol), 3, PG II

IMDG:

UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropyl Alcohol), 3, PG II

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| 2-Propanol | 100 lbs. |
| Methanol | 5000 lbs. |
| Octene | 100 lbs. |

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger d'incendie

Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| 2-Propanol | 100 lbs. |
| Methanol | 5000 lbs. |
| Octene | 100 lbs. |

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité seuil de planification</u> |
|--------------------------|--|
| 2-Propanol | 500 lbs |
| Methanol | 500 lbs |

SARA 313 (Déclaration au TRI)

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| 2-Propanol |

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| 2-Propanol |

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| 2-Propanol |

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| 2-Propanol |

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| 2-Propanol |

Autres Règlements:

| | |
|--|---------|
| COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré): | 580 g/l |
| COV - Méthode 310: | 70.52 % |

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision****Date de la Révision:** 11/12/2015**Version n°:** 1.0**Autres Informations:** Données non disponibles.**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

